

---

**GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN**  
**GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION**  
**GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

**COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP**

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**

**Wallonie Bruxelles Enseignement**

[C – 2022/20368]

**Appel externe à candidatures pour l’octroi d’un mandat individuel de directeur(1) du département « Industries créatives et numériques » à pourvoir à la Haute Ecole Albert Jacquard pour une prise de fonction à la date de la désignation transmise par WBE**

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions du décret fixant l’organisation de l’enseignement supérieur en Hautes Ecoles du 21 février 2019 et du Règlement du Conseil WBE relatif à l’organisation des élections et au processus de désignation des directeurs et du directeur-président des Hautes Ecoles organisées par WBE du 16 juillet 2020.

Il vise le mandat de directeur du département « Industries créatives et numériques » à pourvoir à la Haute Ecole Albert Jacquard à la date de la désignation par WBE.

Conformément à l’article 15 du décret relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française du 25 juillet 1996 et à la nature externe de l’appel à candidatures décidée par le Conseil d’administration du 31 janvier 2022 conformément à l’article 19 al. 3 du décret fixant l’organisation de l’enseignement supérieur en Hautes Ecoles du 21 février 2019, le candidat doit être membre du personnel d’une Haute Ecole organisée ou subventionnée de la Communauté française et doit satisfaire à l’une des conditions suivantes :

1° soit être nommé, ou engagé à titre définitif, dans une ou plusieurs fonctions suivantes : maître-assistant, chargé de cours, chef de travaux, professeur, chef de bureau d’études ;

2° soit être nommé ou engagé à titre définitif comme membre du personnel administratif de niveau 1.

Le mandat du directeur de département est d’une durée de cinq ans renouvelable.

Le directeur de département peut exercer une charge d’enseignement (maximum 2/10<sup>e</sup>).

Le profil de fonction du directeur de département est consultable sur le site de la Haute Ecole Albert Jacquard <https://www.heaj.be> et est affiché aux valves des secrétariats de la présidence et de toutes les implantations.

Les autres critères et éléments, qui peuvent être pris en considération constitutifs de la procédure externe de désignation, peuvent être consultés sur le site de la HEAJ et affichés aux valves des secrétariats de la présidence et de toutes les implantations.

La charte relative aux règles de communication est consultable via le lien suivant : <https://www.heaj.be>

Le siège de la commission électorale est établi au 32, rue Godefroid à 5000 Namur.

Président de la Commission électorale :

- Monsieur Loïc EVANS

Secrétaire de la Commission électorale :

- Madame Lucille HOUYOUX

Contact : [commission.electorale@heaj.be](mailto:commission.electorale@heaj.be)

## 1. Comment introduire sa candidature ?

A peine de nullité, les candidats doivent adresser leur candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel, c'est-à-dire à **partir du 7 mars 2022 jusqu'au 23 mars 2022 inclus** :

- **Par mail et par envoi recommandé** (la date du cachet de la poste faisant foi) auprès de :

La Commission électorale de la Haute Ecole Albert Jacquard  
A l'attention de Monsieur Loïc EVANS  
Président de la commission électorale  
Rue Godefroid 32  
5000 NAMUR

Adresse mail : [commission.electorale@heaj.be](mailto:commission.electorale@heaj.be)

**OU**

- **Par mail et déposée contre accusé de réception** auprès de :

La Commission électorale de la Haute Ecole Albert Jacquard  
A l'attention de Monsieur Loïc EVANS  
Président de la commission électorale  
rue Godefroid 32  
5000 NAMUR  
(du lundi au vendredi de 10h à 12h)

Adresse mail : [commission.electorale@heaj.be](mailto:commission.electorale@heaj.be)

## Quels sont les documents à introduire ?

A peine de nullité, la candidature doit contenir les documents suivants :

- Annexe 1 : l'acte de candidature ;
- Annexe 2 : les états de service ;
- Annexe 3 : le curriculum vitae ;
- Annexe 4 : un projet stratégique quinquennal qui intègre, notamment, une vision à cinq ans du développement de la Haute Ecole, les éléments repris dans le profil de fonction et la motivation du candidat à se présenter à la fonction de directeur de département.

## 2. Examen des candidatures, proposition des candidats et désignation du directeur de département

Le nom des postulants sera affiché dans la Haute Ecole le 23 mars 2022.

Les candidats sont élus par scrutin, à bulletin secret.

Chaque électeur dispose d'une voix.

Les procurations sont interdites.

Sont électeurs tous les membres du département « Industries créatives et numériques » qui prestent au minimum un dixième d'un horaire complet au sein d'un des départements à la date de clôture des listes électorales. Est considéré comme membre du personnel tout membre du personnel statutaire, ou toute personne qui dispose d'un lien contractuel avec la Haute Ecole durant chacune des trois années académiques qui précèdent la date de clôture des listes électorales.

Les élections se font selon le système basé sur le scrutin à un tour. Le scrutin n'est valable que si la majorité des électeurs ont pris part au vote.

Le directeur du département « Industries créatives et numériques » est désigné par WBE qui le choisit sur une liste issue du vote de l'ensemble des membres des départements concernés, parmi les trois premiers candidats.

A l'issue des élections, le Conseil WBE, ou une commission qu'il crée à cet effet, peut entendre les candidats issus du scrutin avant de prendre sa décision.

Cette liste est adressée par le directeur-président à WBE, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit son établissement.

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé au niveau de tout le document à titre épïcène

Acte de candidature au mandat de directeur du département « Industries créatives et numériques » à pourvoir à la Haute Ecole Albert Jacquard organisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement, pour une prise de fonction à la date de désignation transmise par WBE

### Annexe 1 : ACTE DE CANDIDATURE

#### FICHE SIGNALETIQUE

Nom et Prénom: .....	
Date de naissance : .....	Nationalité : .....
Adresse : Rue..... N° .....	
Code postal :..... Localité : .....	
TELEPHONE/GSM : .....	
Adresse e-mail :	

#### TITRE(S) DE CAPACITE DU CANDIDAT :

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement

Date : .....  
.....

Signature :

Candidature au mandat de directeur du département « Industries créatives et numériques » à pourvoir  
à la Haute Ecole Albert Jacquard organisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement, pour une prise de fonction à la date de  
désignation transmise par WBE

**Annexe 2 : ETATS DE SERVICE**

Norm et prénom : .....

Haute Ecole (dénomination complète)	Fonction exacte (1)	A titre TDD TDI Déf. AUTRES	Cours à conférer (personnel enseignant)/nature de la fonction (personnel administratif)	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction ou volume de la charge	Dates de début de la prestation	Dates de fin de prestation

(1) - indiquer la fonction : professeur, chargé de cours, maître assistant, attaché, ...

Fait à ....., le .....

(Signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé au niveau de tout le document à titre épïcène